L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI, 28 JANVIER 1890.

PETITES ANNONCES.

DISPARU de chez lui, coin Baronne et Girod, 3ème district, LOUIS VIDOU, taille environ 5 pieds 2 pouces—âgé 48 ans et [illegible]. Il portait lorsqu'il a disparu des pantalons de Jean noir, chemise de flanelle noire et blanche—paletot noir et un chapeau de feutre noir. Il a disparu depuis mercredi après-midi, 22 janvier. 28 janv—1f

PERDU—Un chien de chasse marron ayant le nom du soussigné sur le collier. Le personne qui le ramènera sera récompensée. U. Lacoste, Jr., 220 Esplanade. 23janv—1f

CHAMBRES et Pension.—On peut avoir d'excellentes chambres, avec ou sans pension, dans une famille particulière, No 9 rue St-Pierre, derrière Pontalba, vis-à-vis la Place Jackson. On parle, dans la maison, le Français, l'anglais et l'allemand. 4 jan—

DEMANDES D'EMPLOI.

UN homme blanc désirerait trouver un emploi soit comme jardinier, homme de peine ou dans une famille ; se rendra utile à tout faire. S'adresser à J. F. bureau de l'Abeille. 28 janv.—6 t.

ON DEMANDE.

UNE française entendue au service de la table à manger. Recommandations exigées. Bons gages. S'adresser 244 rue Deuxième, coin Coliseé.

UNE française pour faire le ménage et aider avec les enfants, au 637 avenue St-Charles. S'adresser lundi et mardi à 10 heures, avec des références. 26 janv—2f

CENT couturières habiles pour faire du linge de dessous pour dames. Celles qui donneront satisfaction auront du travail toute l'année.

BOUFF & LEHMANN,
171 South Rampart,
Près du marché Poydras.
17janv—

ON demande que les propriétaires et les agents de propriétés sachent que la compagnie du Pélican procède au curage des fosses d'aisances (Excavating Co.) fait mieux le travail, à meilleur marché qu'aucune autre compagnie ici, bureau 5½ rue Carondelet. 16 janv—1m

A VENDRE.

MAISON en brique coin nord des rues Royale et Hôpital. S'adresser 93 Passage de la Bourse. 18janv—15t.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,562—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Anne Pierre, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
28 janv—28—1, 6 fév

Succession de William Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,240—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Sarah McDonough Henry, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
26 janv—26, 30—fév 4

Succession de Susanna Attenhofer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 27,330—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Dominick Attenhofer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
19 janv.—19, 24, 28.

Robert S. Lackner Jr vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,016.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Robert S. Day, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
24 janv—24 28—fév 2

Succession de Mathias Trant et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,546—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Scelam, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 janv—19 24 28

Succession de Delia Cox.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,301—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick Noonan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
19 janv—19 24 28

Succession de Isabella Chery Rigaud, veuve de Don Eduardo de Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,064—Division D.—Attendu que John B. Winst, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Isabella Chery Rigaud, veuve de Don Eduardo de Phelps, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
19 janv—19 24 28

Succession de Walter Brockett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 29,063—Division D—Attendu que John B. Winst, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Walter Brockett, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
19 janv—19 24 28

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,164—Division A—John B. Lallande vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de l'insolvable John B. Lallande soit acceptée, qu'une réunion des créanciers soit tenue pardevant Andrew Hero Jr. notaire, le LUNDI 3 mars 1890, à 11 heures A. M., au No 17 Commercial Place, en cette ville, pour élire un syndic, voter sur la décharge ainsi que pour agir sur l'actif rendu et la conduite des affaires comme ils jugeront convenable dans leur recommandation à la cour, que D. B. H. Chaffe avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne ou la propriété de l'insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1890.
Signé: THOS. C. W. ELLIS,
Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 jan—3f au 3 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Edward Kernave ses Créanciers—No 28,972—Division B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens au pétitionnaire Edward Kerna, insolvable dans cette affaire soit et est par la présente acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue pardevant Andrew Hero, notaire en cette ville, en son bureau No 17 Place Commerciale, le MERCREDI, 12ème jour de février 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1890.
Signé: N. H. RIGHTOR,
Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
10 janv—3f au 12 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 29,604—Division —P. R. Angelovich vs ses créanciers,—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Peter R. Angelovich, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire en cette ville, le 15 (quinze) février 1890, à 11 heures A. M., afin que le dit pétitionnaire fasse abandon de ses biens et leur expose un tableau de ses affaires, et pour considérer l'application et la proposition du pétitionnaire à ses créanciers leur demandant du temps pour payer ses dettes en entier ou pour être déchargé de ses dettes en payant une portion de sa dette en argent aux créanciers ne s'accordant pas pour accepter cette proposition, que d'élire un syndic en cas de la décharge du débiteur de l'insolvable et considérer aussi toutes autres affaires présentées par les dits créanciers, comme ils le jugeront nécessaire, et il est de plus ordonné que J. Ward, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne ou la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
Signé: ALBERT VOORHIES,
Juge.
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député Greffier.
13 janv—3 jan 13 fév

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
transféré ses bureaux du No 110 rue Canal au
No 167 de la même rue,
PRES DAUPHINE,
A partir du 1er octobre 1886.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
26 oct—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies	$197,741 69	
Primes maritimes	2,989 10	
Primes des rivières	1,577 07	
	$202,207 86	
A ajouter: Primes non expirées de 1888	44,609 49	
		$246,817 35
A ajouter: intérêt, profits et pertes	$26,223 05	
Moins salaires et dépenses générales	14,190 42	
		12,032 63
Fonds de surplus de 1888		24,476 05
Total		$283,317 02
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$93,148 63	
Sur risques maritimes	2,086 45	
Sur risques de rivière	1,619 99	
	$96,857 07	
Réassurances	38,145 53	
Primes remises et commissions	49,561 79	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et assurances	6 389 93	
		185,952 32
Profits bruts		$ 97,364 70
Réservé pour primes non expirées	$41,190 13	
Pertes non payées	11,708 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1889	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889	24,476 05	
		97,364 70

ACTIF

Billets pour primes	$369 99
Primes en voie de collection	41,162 59
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	33,625 00
Prêts sur hypothèques	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes	65,080 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	38,929 50
Bons hypothécaires, Weckerling Brewing Co	5,00 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,873 1[illegible]
Argent comptant et en banque	24,835 44
	$287,564 70

PASSIF.

Capital actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	41,190 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING,	JOHN THORN,
J. HASSINGER,	J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	GEO. LIEDELICK,
HERM. CURTIUS,	FRANK J. LEVIS,
J. R. MERILH,	JOHN G. MOLL,
	J. J. LANGLES,

12 jan—1m

Vingtième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:		
Sur risques de feu	$251,065 98	
Sur risques de marine	2,702 10	
Sur risques de rivière	3,974 97	
	$257,743 05	
A ajouter primes non acquises de 1888		60,716 00
Primes totales	$318,459 05	
A ajouter, intérêts et profits et pertes		15,041 32
Revenu		$333 500 37
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$89,072 36	
Sur risques de marine	1,010 08	
Sur risques de rivière	602 83	
Total des pertes payées	$90,685 27	
Retour de primes et cancellations	25,822 60	
Réassurances	39,121 12	
Commissions	22,398 18	
Taxes et licences	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc	30,719 47	
Déboursés		$211,693 79
		$129,806 58
A déduire:		
Primes non acquises	$ 60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,000 00	90,554 00
Bénéfice net		$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse	$ 66,133 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 ® 127	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans ® 110	133,100 00
$64,500 Bons à Primes de la Nlle-Orléans ® 148	95,548 50
$30,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 ® 95 1/4	27,875 00
Primes en voie de recouvrement	12,198 55
Prêts sur hypothèque	24,384 24
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 09
Actions	4,445 28
Meubles et installations de bureau	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital	$260 000 00
Dividendes non réclamés	1,350 30
Réservé pour primes non-acquises	60,554 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890	9,000 000
	$160,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.
GEORGE G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.
GEO. LANAUX, Jr.,
Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,
—A L'—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 FEVRIER 1890.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
1 Lot de ..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de...	$500, soit......	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de:	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit........	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assure un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits chartered sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mutual Loan and Building Company vs Jean Fournier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 28,487—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No dix huit, de l'îlet No vingt quatre, borné par les rues Ste-Anne, Miro, Orléans et Galvez, d'après un plan dressé par A. Castaing, le huit février 1859, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire, en cette ville; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Ste-Anne, la même largeur dans le fond, soixante-dix-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de profondeur sur le côté vers la rue Miro et soixante-dix-neuf pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne de division qui le sépare du lot No dix-neuf, d'après le dit plan.

Etant la même propriété qui fut acquise par le défendeur du plaintif d'après acte passé pardevant John R. Legier, le 14 novembre 1888, enregistré dans le livre du bureau de transfer 129 folio 547.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
28 jan—28—fév 4 11 18 25—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée connue comme le No 372 rue St-Charles.

H. Legendre & Co. vs Jacob Meyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 28,958—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Naïades (maintenant St-Charles) Melpomène et Prytania, connus communément sous le nom de "Ilot Seghers." Les dits lots sont désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan numéroté 21 dans le livre des plans de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville. Ils se touchent et mesurent chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue St-Charles (autrefois Naïades), sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine.

Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies et avantages qui en dépendent. Les dites bâtisses et améliorations constituent le No 372 rue St-Charles. Ainsi que les installations de gaz et autres qui sont dans la maison. Cette propriété a été achetée par le défendeur de M. Patrick Irwin par acte devant W. J. Castell, notaire de cette ville, le 18 décembre 1873.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
27 jan—27—fév 3 10 17 24—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, par le Shérif Civil, de plusieurs propriétés améliorées, de grande valeur, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Terpsichore et Melpomène, connues comme les magasins Nos 425, 427 et 429 rue Dryades, et les résidences Nos 311, 311 1/2, 313, 315, 317 et 319 rue Terpsichore.

Christian L. Keppler vs. Aron Aronstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 29,061. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, avantages et servitudes y appartenant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Terpsichore et Melpomène, formant le coin des rues Dryades et Terpsichore, et mesurant soixante-trois pieds cinq pouces et trois lignes à l'arrière, soit deux cent cinquante-six pieds dix pouces et trois lignes, de la rue Baronne, sur cent vingt-huit pieds de profondeur et de façade rue Terpsichore et entre lignes parallèles, et désigné par la lettre E sur un plan de D. M. Brennan, voyer, fait le 23 décembre 1887 et annexé à un acte de partage pardevant W. O. Hart, notaire, le 30 décembre 1887, et les améliorations sur le terrain consistent en trois magasins portant les Nos 425, 427 et 429 de la rue Dryades, et en trois maisons de résidence portant les Nos 315, 317 319 rue Terpsichore.

2° Une certaine moitié de terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans l'ancien faubourg Annonciation de cette ville, étant la moitié du coin de la rue Dryades du terrain désigné par le No 9 du carré No quatre-vingt treize sur un plan du dit faubourg Annonciation, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de Pierre Pedesclaux, notaire; la dite moitié de terrain mesurant trente pieds de façade rue Baronne et Dryades à la dite carré d'îlet est borné par ces trois rues et la rue Melpomène par cent vingt pieds de profondeur, mesure française. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages connue comme le No 319 rue Terpsichore.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui s'y rattachent, situé dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne (autrefois Bacchus), Melpomène et Terpsichore, mesurant 30 pieds de face à la rue Terpsichore sur 120 pieds de profondeur. Ce lot fait partie d'un lot de terre désigné par le No 9 de l'îlet No 93, sur un plan du faubourg Annonciation, déposé en l'étude de Pedesclaux, ancien notaire de cette ville. Les améliorations consistent en un cottage en bois à deux corps de logis connu comme les Nos 311 et 311 1/2 rue Terpsichore. Les propriétés ci-dessus ont été acquises par le défendeur par suite d'un partage entre lui et sa sœur, Mme Regina Simons, par acte pardevant W. O. Hart, notaire, le 30 décembre 1887, enregistré au Bureau des Aliénations, livre 126, page 990.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27janv—27—3 10 17 24fév—1 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries—Groceries — Groceries, Etc.

William Hart vs. J. M. Abadie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28 466—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 janvier 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 28 janvier 1890 à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un lot assorti de groceries, vins, liqueurs, installations et autres articles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 janv—17 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur sur l'avenue Louisiana, entre les rues Baronne et Dryades (la rue du fond étant Delachaise).

W. G. Smith vs Robert McKenzie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,736—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre terrains avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, etc, qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Baronne, Dryades et Delachaise, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4; les dits terrains se touchent. Les terrains un et deux mesurent, chacun, trente pieds de façade, avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains Nos 3 et 4 ont, chacun, une façade semblable, avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur de la succession de Lionel C. Levy, par un acte devant John G. Eustis, notaire, le 12 avril 1886. Titres enregistrés au bureau des transferts livre 123, page 914.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27janv—fév. 3, 10, 17, 24—mars 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles, meubles, meubles, etc.

EN VERTU d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Mme K. C. Logan vs Mme H. A. Janin, Dossier No 23,926, j'ai saisi et vendrai pour du comptant, MARDI 4 février 1890, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres:

Un lot de meubles assortis de maison, divers autres objets, etc.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 janv—24 29—4 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve E. Tudury vs. Henry Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 78,082—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 248, borné par les rues Johnson, Prieur, Bienville et Conti, mesurant huit pieds neuf pouces de face à la rue Johnson, quatre-vingt-quatre pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue Bienville, cinquante quatre pieds deux pouces et neuf lignes vers la rue Conti, ensuite s'élargissant à angle droit vers la rue Conti de dix-sept pieds, ensuite une seconde profondeur parallèle à la rue Conti de vingt-neuf pieds dix pouces et vingt cinq pieds neuf pouces de largeur dans le fond. Acquis par le défendeur à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Moses Fox vs. Louis Toss, No 16,930, en dossier de la Cinquième Cour de District pour la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'acte exécuté par le shérif, le 18 avril 1887, enregistré au bureau de transfert, livre 93, folio 397.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 janv—15 20 27—fév 3 10 15

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de groceries, groceries, groceries.

EN VERTU d'un ordre de vente en date du 23 janvier 1890, dans l'affaire de L. S. Harrison & Bro. vs. leurs créanciers, No 29,128, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan, pour du comptant, au No 10 rue Toulouse, MARDI, 28 janvier 1890, à 1 heure P. M.:

Un lot d'épiceries assorties, etc.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
24 janv—24 25 26 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété et d'Actions de Homestead.

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,616—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Delord, Rampart et Julia, désigné comme lot No trois, sur un plan dressé par G. F. Dunbar, voyer, daté le 17 juillet 1847, et déposé au bureau de L. Herman, ex notaire, et mesurant vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue Dryades, sur cinquante pieds de profondeur.

2° Une réclamation contre le Mechanics Homestead Association de cette ville pour dix actions de stock souscrits par feu Patrick Ryan, conformément au livre No 154, séries A sur lesquelles $537 50 ont été payées—et se montant, avec l'intérêt, à la somme de $745.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 déc—30—6 13 20 27—1 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mlle Louisa A. Legett et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 27,755—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le Canal Marigny ou des Champs-Elysées, entre Amour et Bons-Enfants, et la rue en arrière étant la rue Marigny. Le dit lot étant désigné comme numéro trois trente-et-un sur le plan général du dit faubourg, et mesure cinquante pieds et six pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur cent quarante cinq pieds et six pouces de profondeur, mesure française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec quatre-vingt dix actions tenant réduites à soixante à titre du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane comprises avec la propriété ci dessus.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Une somme comptant suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit quatre cent quarante cinq dollars, montant de l'emprunt de stock dû, dix pour cent d'intérêt sur cette somme à partir du 1er mai 1873, et une somme additionnelle de neuf cents piastres, montant des contributions sur lesdites actions; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt dollars de cette dernière somme, à partir du 1er décembre 1873, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1876; huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 18[illegible]2, huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887, aussi les frais de ladite affaire et les frais de vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété, l'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothécaire non encore due, mais dont le paiement peut être demandé d'après la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de quatre mille cinq cents piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane—d'après la Charte et ses lois—et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—fév 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de propriété de valeur améliorée rue St Joseph, entre Charles et Carondelet, (la rue à l'arrière étant Julia.

Charles Lob vs Mme A. C. Avienne, veuve de Micha l Moeßner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,897—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, St Charles, Carondelet et Julia, et mesurant vingt cinq pieds dix pouces et six lignes de face à la rue St Joseph, cent trente-quatre pieds six pouces sur la ligne du côté vers la rue St-Charles, cent quarante-trois pieds huit pouces et six lignes sur la ligne du côté vers la rue Carondelet et vingt-sept pieds cinq pouces et une ligne de largeur dans le fond.

Etant la même propriété que le défendeur a achetée de Emile Angand d'après un acte pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 1[illegible] novembre 1885.

Le titre est enregistré au Bureau des Aliénations Livre 122, Folio 723.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
15 jan—15 22,29—fév 5,12,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie St-Martin, veuve de John Carrau vs. Frederick Bretz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,738—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Remparts (autrefois Cirque), Bassin (autrefois St-Jean), et mesurant vingt-cinq pieds dix pieds américain, 25 pieds 9 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue du Bassin (autrefois St-Jean) et sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Remparts (autrefois Cirque) la dite propriété s'élargit graduellement, de sorte que, à la profondeur de 38 pieds 2 pouces, il mesure 31 pieds 10 pouces de profondeur; ensuite il se referme par une nouvelle profondeur de 82 pieds 4 pouces jusqu'à la ligne du fond, sur laquelle il mesure 25 pieds 9 pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 déc—24 25 31—7 14 21 25 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizen's Bank of Louisiana vs Mme Theresa Dietrich Groetsch et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,929 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le VENDREDI 21 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chippewa, Annonciation et Joséphine, désigné comme lot No Onze de l'îlet No Dix sur le plan original du Faubourg Lafayette, déposé à l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire dans cette ville, lequel dit lot de terre mesure, à la mesure française, soixante pieds de face à la rue Jackson, sur cent vingt pieds de profondeur. Ensemble avec quatre-vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions,—Comptant pour payer la réclamation du plaignant la somme de quatre cent quatre-vingts piastres montant du 1er mars 1881 avec dix pour cent d'intérêt du 1er mars 18[illegible] et une somme de neuf cent soixante piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur une somme de cent soixante piastres du 1er décembre 1881, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1886, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu du dit stock hypothécaire de la dette non encore due, mais pouvant être réclamé suivant la charte et les lois de la banque, à savoir: La somme de six mille deux cents quarante piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, conformément à la charte et ses lois et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
20 janv—20 27—3 10 17 21 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Kate Dorance, veuve etc. vs Alphonse V. Philips.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,750—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt de Alphonse V. Philips, défendeur dans le procès de James S. Mason vs Louis Seymour, et numéroté 27,178 sur le Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ensemble avec le billet hypothécaire sur lequel le dit procès est basé, étant un billet pour la somme de $320 00, fait par Louis Seymour à son propre ordre, et endossé par lui, daté le 9 novembre 1887, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir du 9 novembre 1888 jusqu'à paiement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 janv—16 20 24 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 28 janvier 1890, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 28 janv—1f

PAR D. E. MORPHY

Un grand et magnifique assortiment de groceries pour familles, vins, liqueurs, cigares, tabac, comptoirs, etc.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, en lots pour faciliter les acheteurs, le MARDI, 28 janvier 1890, à 10 1/2 heures A. M., au magasin No 411 rue du Canal, coin de la rue Johnson—

Un grand et magnifique assortiment de groceries, vins, liqueurs, cigares, tabac, comptoirs, etc.

Conditions—Strictement comptant.
28jan—1f

Epiceries (Groceries) pour familles, Installations, Ustensiles, etc.

Jacob Van Wickle contre ses Créanciers.
No 29,023—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, VENDREDI 31 janvier 1890 à 11 heures du matin, dans le magasin au coin des rues Cadiz et Constance, conformément à un ordre de cour daté du 14 janvier 1890, de l'honorable juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—

Tout le stock d'épiceries (groceries, etc.), contenu dans le magasin susdit.

Conditions—Strictement comptant.
21 jan—21 26 30 31

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis Wyman et femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 28,366.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C., F. A. Monroe, juge, à moi adressé, je procéderai à la vente le MARDI, 28 janvier 1890, à 11 heures A. M., sur les lieux, avenue Henry Clay, coin nord-est de la rue St-George—

Un lot de meubles de maison et effets, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
18 janv—18 26 27 28

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons à primes, certificats de membre de la Bourse au Coton et de la Bourse aux Actions. Actions de la Slaughter-House Co., de mines et autres, meubles de bureau et une jument. A l'encan.

Succession de George M. Bayly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.—No 28,563.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 22 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, les actions et autres valeurs, à savoir:

Trois cents (300) bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans, de $20 chacun.

Cent (100) actions du fonds-capital de la Mountain View Mining Company, d'un dollar chacune.

Un certificat de membre de la New Orleans Stock Exchange.

Une action du fonds capital de la New Orleans Cotton Exchange, de $200.

Une action du fonds capital du New Orleans Red and Gun Club de $25.

Soixante-sept (67) actions du fonds capital du Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse de $50 chacune.

Dix (10) actions du fonds capital (préféré) du Mexican Improvement Company de $100 chacune.

Vingt (20) actions du fonds capital (ordinaire) du Mexican Improvement Company de $10 chacune.

Une jument brune ou noire.

Et le même jour et à 2 heures P. M., au local No 195 rue Gravier entre Carondelet et Baronne:

Un coffre-fort (Diebold).
Trois desks de bureau.

Conditions—Comptant avant le transfert.
25 janv—25—1 2 8 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de choix sur la batture faisant face au débarcadère des bateaux de la rue Canal.

No 9 rue Delta et No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, attenant aux établissements de MM. Conery, Leathers et Hoey et autres.

Vente à l'encan. A crédit.

Succession de Jesse M. Bell.

No 29,094.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 20 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir—

Le magasin en briques à trois étages No 9 rue Delta et s'étendant à travers l'îlet, à le No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 1 A borné par les rue Canal, Gravier, Front et Delta. Le dit lot désigné par le No 6 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville en date du 21 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de Wm J. Castell, ancien notaire, et mesure 25 pieds de face à la rue Delta, la même largeur de façade à la rue Front sur 187 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente, devant être assuré par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1890, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, Esq., notaire.
25 jan—25—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix, faisant face au Chemin du Bayou et l'Avenue de l'Esplanade.

Succession de Charles Henry Babad.

No 28,416—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 10 janvier 1890, il sera vendu, à l'encan, la propriété qui suit, savoir:

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, Kerlérec, Miro et Tonti, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan de L. Bringier, en date du 1er décembre 1834. Les dits lots se touchent et mesurent chaque, en mesure française, 30 pieds de face sur le Chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois à un étage No 401 Chemin du Bayou, couverte en ardoises, 6 chambres, mansarde, une bâtisse dans le fond ayant 2 chambres, une chambre à blanchissage, écurie, etc., et sur le lot attenant une bâtisse à un étage avec 2 grandes chambres d'études, une bâtisse dans le fond, écurie, etc., connue comme No 403 Chemin du Bayou. Cette propriété est située dans une des plus attrayantes parties de cette belle Avenue, et est près de la résidence de MM. Cassard Chambers, Bienvenu, Torre, Gardner et Dreyfous.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance à un an, ou à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets à son ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité de "non alienando", 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer le paiement des billets. Assurance pour le montant des dits billets et le transfert de la police au détenteur.

L'acquéreur assumant en outre du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat dues en 1890, et devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F. Meunier, Esq., notaire.
12 janv—12 18 25—1 8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement attrayant.

Les magasins Nos 19 et 21 rue Bourbon entre les rues Canal et Douane, rapportant près de $2,200 par an.

Vente au comptant au plus haut enchérisseur.

Succession de Oliver Beirne.

No 26,140—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 14 janvier 1890, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Les magasins en briques à trois étages, Nos 19 et 21 rue Bourbon, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Canal et Douane.

Le terrain mesure 53 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 53 pieds et 3 1/2 pouces, entre lignes parallèles.

Cette propriété de choix est distribuée comme suit: 2 magasins au rez-de-chaussée et résidence au-dessus, et est louée à Mme A. Montardier, à raison de $182.50 par mois pendant 3 ans à partir du 1er octobre 1889.

Termes de vente.—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera le paiement de toutes les taxes pendant l'année 1890.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Guyol, Esq., notaire.
19 janv—18 25—fév 1 8 15 22—mars 1

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets.

Dans l'affaire de la succession de Alice Mack.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E.—No 26,705.

Au local No 36 rue Sud Bassin.

JEUDI, 6 février 1890, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, en date du 21 janvier 1890, au local ci-dessus désigné, il sera vendu un assortiment de meubles de maison et effets comprenant meubles de salon et de chambres à coucher etc., comme il sera amplement démontré en se référant à l'inventaire enregistré.

Le tout devant être vendu en bloc et pour du comptant au plus haut et dernier enchérisseur.

B. ONORATO, Encanteur.
26 janv—26 31—6 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

La moitié indivise de l'intérêt de l'établissement de bains Washington situé à Spanish Fort.

Dans l'affaire de la succession de John Barbe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 27,264.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 1er février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 13 janvier 1890, je vendrai la moitié indivise de l'intérêt dans l'établissement de bains Washington, situé à Spanish Fort, lequel a rapporté la saison dernière un revenu de près de $1,200.

Conditions—Comptant avant le transfert, et un dépôt au comptant de 10 0/0 sur les lieux pour garantir la vente.
16 janv—16 24—1er fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maisons désirables à deux corps de logis, dans le premier et le second district.

Dans l'affaire d'Eugène Gaupp et als vs Mary Gaupp, mineure.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D—No 2,937.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 1er février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour décrétant un partage; ayant été rendu le 15 novembre 1889 et signé le 21 novembre 1889 et aussi d'un ordre du même juge, conformément aux délibérations d'un conseil de famille en date du 24 décembre 1889, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No 17 du dit îlet, et mesurant 21 pieds de face à la rue Gasquet, 81 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur. Le tout plus ou moins. Ensemble avec une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, désignée par les numéros municipaux 101 et 103 rue Gasquet, contenant, ensemble, 8 chambres; dans le fond de la cour, une bâtisse en bois à deux étages, contenant 4 chambres; 2 citernes, lieux d'aisances, hydrant, et cour pavée. Le tout en très bon ordre et en bonne condition.

2° Un certain lot de terre dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Toulouse, St-Louis et Bassin, mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts, sur 62 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Ensemble avec une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, et divisée en deux corps de logis, désignée par les numéros 121 et 121 1/2 de la rue Remparts, contenant, ensemble, 8 chambres et 4 vestibules en arrière, vérandah sur le devant avec balustrade en fer, gaz dans toute la bâtisse.

Dans la cour une bâtisse séparée à deux étages contenant 4 chambres, 2 lieux d'aisances, 2 citernes et la cour bien pavée.

Le tout en bon ordre et en bonne condition.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. Voir les plans à la Bourse.
28 déc—28—jan 4 11 18 25—fév 1

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Propriété dans le Premier District.

Maison double No 70 rue Miro, entre les rues Commune et Gravier.

No 27,507.—Gustave Muzzei vs Mme Vve M. Antoine, et als.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 15 février 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A, rendu le 12 décembre 1889, signé le 17 décembre 1889 il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un morceau ou une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc. dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Galvez, Gravier et Miro, étant l'îlet 45 sur un plan général levé par Joseph Pilié, ex voyer, déposé au bureau de D. L. McCoy, ex notaire, et mesurant 46 pieds 4 pouces, 4 lignes de face à la rue Miro sur une profondeur de 132 pieds, 3 pouces 5 lignes, composé de tout le lot No 14 et de la moitié de lot No 13 sur le plan ci-dessus mentionné.

La dite propriété devant être vendue sujette à l'habitation qui s'y trouvent et qui peut exister en faveur de la veuve de Pierre Antoine, décédée.

Les améliorations comprennent une maison double avec deux chambres de chaque côté, cuisine attachée à la maison avec deux chambres, citernes, etc.

Conditions—Comptant.

Les taxes de 1890 seront payées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux sur le moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 janv—11 14 18 25—fév 1 8 15

PAR E. A. BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Alex Levy,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 27,744.

PAR E. A. BLAKELY.—Bureau, No 40 rue Royale—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., Hon. Albert Voorhies, juge, à moi adressé, je procéderai à la vente VENDREDI 31 janvier 1890, à 10 heures et demie A. M. au local No 181 rue Annonciation.

Un lot de meubles de maison et effets d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux
20 janv—20 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Alex. Levy.

PAR E. A. BLAKELY, Encanteur—Bureau No 40 rue Royale—VENDREDI, 31 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, Premier District en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, en date du 24 décembre 1889, dans l'affaire de la succession de Alex. Levy, No 27,744, il sera vendu—

Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Annonciation, Constance, Robin et Terpsichore, désignés par les Nos Trois et Quatre sur un plan de C. A. Hidden, voyer, daté le 3 avril 1848, déposé comme le plan No 22 en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire de cette ville, lesquels terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, 28 pieds 9 pouces rue Annonciation, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles

Les améliorations consistent en une maison en résidence à deux étages, en briques, ayant un auvent en bois sous lequel on peut faire du blanchissage, une citerne, des cabinets d'aisance, etc., et portant le numéro municipal 181 rue de l'Annonciation et jusqu'à présent occupé comme résidence par Alex. Levy.

Actions.

550 actions du fonds capital du Ryland Mining Company.

Conditions—Comptant en passant les titres. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890; et un dépôt de 10 pour cent sera requis comptant au moment de la vente pour l'assurer.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 déc—31—jan3 10 17 24 31

PAR STEPHEN J. DERBES.

VENTE POSITIVE A L'ENCAN

De la propriété de valeur connue comme la

BRIQUETERIE ROY,

ETABLIE DEPUIS PLUS DE 50 ANS,

Située dans la paroisse St-Bernard, à peu près six îlets au-dessous du terminus des chars Remparts et Dauphine.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 45 rue Royale Il sera vendu SAMEDI, 15 février 1890, à midi à la Bourse d'Encan, No 74 rue St Charles.—

Un morceau de terre de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse St-Bernard, à peu près un quart de mille au-dessous de la limite de la ville, mesurant un peu plus d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur 80 arpents de profondeur.

Les améliorations comprennent:

1° **La résidence principale,** qui est une bâtisse à un étage, ayant six chambres et un cabinet et une galerie presque tout autour.

2° **Une bâtisse en briques à deux étages.**

3° **Six cabines de plantation,** bureau, une écurie en briques contenant 20 stalles, un hangar pour véhicules sur un côté et un grand hangar de l'autre côté, citernes, arbres fruitiers, etc.

—Aussi—

Hangars et étagères avec une capacité de 200,000 briques, deux fourneaux avec une capacité de 130,000 briques chacun. Trois pétrins.

La capacité annuelle de la briqueterie étant de deux millions et demi de briques.

—AUSSI—

Un canal pour flotter le bois des cyprières, le dit canal arrivant à 600 pieds des fourneaux. Ensemble avec tous les accessoires, mules, vaches, veaux, wagons, brouettes, meubles de bureau, sable du fleuve pour la manufacture des briques, etc., 40 arpents de la dite terre étant entourés.

Conditions.—Six mille cinq cents piastres ($6,500) comptant, la balance à un et deux ans, en parties égales, avec 8 pour cent d'intérêt, privilège de vendeur, assurance et toutes les clauses usuelles de sécurité.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, 126 rue Gravier, aux frais de l'acquéreur, qui devra en plus de son enchère, assumer les taxes dues et exigibles en 1890.

Le vendeur se réserve le droit d'occuper l'endroit pendant deux mois après la vente, afin de compléter la cuisson et l'expédition de la dernière fournée de briques.

Le pâturage est loué à bail jusqu'au 30 juin 1890. 19 jan—19, 26—fév. 1, 8, 15.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Bishop et de sa femme.

No 28,143—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 2 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 octobre 1889, il sera vendu à midi, pour compte de la dite succession—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, îlet No 138, borné par les rues d'Hémécourt, Lopez, Rendon et Bandin, désigné comme le No 2, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue d'Hémécourt, sur 109 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 janv—15 18 25—1 8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Philippina Kiers, veuve de Nicholas Goetz, vs. Margaretha Goetz, épouse de Henry Treg, George Brandt Goetz et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,058.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 1er février 1890, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un jugement rendu le 6 décembre 1889 et signé le 12 décembre 1889, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Peters, Lesseps, Chartres et Pologne, formant le coin des rues Peters et Lesseps, et mesurant 60 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur et façade à la rue Lesseps de 77 pieds 2 pouces.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'îlet borné par les rues Peters, Lesseps, Chartres et France, mesurant 43 pieds 4 pouces de face à la rue Peters 85 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Lesseps, 84 pieds 3 lignes sur le côté attenant au lot et 43 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, formant le coin des rues Lesseps et Peters.

3° Un lot de terre attenant à la propriété ci-dessus décrite, dans le même district et le même îlet, désigné par la lettre B, mesurant 36 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Peters, 84 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot A, 82 pieds 8 pouces et 5 lignes sur le côté vers la rue France et 36 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.

4° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, désigné par la lettre C, mesurant 55 pieds 10 pouces cinq lignes de face à la rue Lesseps, sur une profondeur de 79 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles.

5° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre D, situé dans le même district et îlet que les propriétés deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrites, formant l'encoignure des rues Lesseps et Chartres, et mesurant 63 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces à la rue Chartres, puis 65 pieds sur une ligne parallèle à la rue France s'étendant vers la rue Peters, puis sur une ligne parallèle à la rue Peters, s'étendant vers la rue Lesseps, 39 pieds 11 pouces, puis 1 pied 10 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Lesseps, s'étendant vers la rue de Chartres, puis 79 pieds 10 pouces sur une seconde ligne de profondeur parallèle à la rue Lesseps et Chartres, le tout conformément à un plan dressé par George H. Grandjean, député voyer de ville, le 21 août 1889, annexé à un acte passé pardevant Numa Augustin, notaire en cette ville, en date du 26 septembre 1889.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y a, à un et deux ans, en billets d'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date de la vente, jusqu'au paiement garantis par privilèges et lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie.

Actes de vente pardevant Gustave Le Gardeur, notaire, aux frais des acquéreurs.
28 déc—28—janv 4 11 18 25—fév 1er

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Succession de Henry Joseph Hattier.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 28,241.

Au plus haut enchérisseur à douze mois de crédit.

Un site de valeur pour bâtir.

Ensemble avec une bâtisse en bois, solidement construite, connue par le No 458, rue des Ursulines, entre Dergenois et Broad.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. ROBINSON, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 novembre 1889 il sera vendu à l'encan—

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 342 et désigné par le No 17 borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Dergenois et Broad et mesurant 31 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 147 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 342 et désignés par les Nos 15 et 16, bornés par les rues Ursulines, St Philippe, Dergenois et Broad. Les dits lots mesurant chacun 31 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 147 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage solidement bâtie, couverte en ardoises, écurie, etc., convenable pour une famille quelconque, et avec une petite dépense peut être convertie en une résidence convenable, située dans une rue pavée en coquilles, avec une double ligne de chemin de fer; voisinage excellent.

Termes et conditions—Ceci étant la deuxième et dernière vente, dans le cas où la propriété serait définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt au taux de 8.5 0/0 par an, du jour de la vente jusqu'au parfait paiement et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs seront à déduire du montant de leur enchère et payer au comptant les frais d'annonces, de greffiers, commission, etc. du shérif, à la prisée et seront aussi tenus de payer comptant sur le dû du montant de son enchère et payer au comptant les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur les dites propriétés se montant à à peu près $70.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Gurley, notaire.
19jan—18 25—fév 1 8

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons Placements Productifs.

Bons emplacements et résidences confortables près du marché Tremé et

De vastes industries du Vieux Bassin, encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, encoignure St-Pierre et Marais, et la

Jolie résidence en briques à deux étages No 255 rue St-Pierre.

Mme Artemise Rodriguez, veuve, etc., et als. vs Mme Gertrude Marie et als.

No 27,690—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—G. G. Friederichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune — SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 4 décembre 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus.

1° **Le magnifique magasin en briques à deux étages, avec résidence,** coin nord-ouest de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre et Villeré, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la Promenade Carondelet, sur 68 pieds 3 pouces de profondeur et de face à la rue Marais et 67 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur de l'autre côté de la ligne, vers la rue Villeré et ayant le servitude en commun avec la propriété ci-dessous décrite en second, des lieux d'aisance et de la citerne, bâtis à l'arrière et sur la ligne divisant les dites Propriétés. Les améliorations consistent en une magnifique bâtisse en briques à deux étages, faisant un immense magasin et buvette, vestibule d'escalier, grand entrepôt, écurie, etc., au rez-de-chaussée et belles galeries sur le devant, et cinq chambres, comprenant salon, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, cabinet, etc., au premier, galerie à l'arrière, plateforme citerne, hydrant, etc.: occupé comme grocerie et buvette, rapportant $420 par an. Un site sans égal pour affaires en pleine activité.

2° **La magnifique résidence moderne avec magasin, en bois, à deux étages,** coin sud-ouest des rues St-Pierre et Marais, dans les mêmes district et îlet et touchant à la propriété ci dessus décrite dans le fond, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre sur 32 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Marais, et 32 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté vers la rue Villeré, et ayant l'usage en commun, avec la propriété ci dessus premièrement décrite, des lieux d'aisance et d'une citerne qui se trouvent dans le fond sur la ligne divisant les deux dites propriétés. Cette élégante maison de résidence avec magasin, bien bâtie, comprend un grand magasin, corridor à escalier, un corridor et quatre beaux appartements au-dessus avec de grandes et confortables galeries donnant sur les deux rues, et est louée jusqu'au 1er décembre 1890 à raison de $360 par an.

Ces magnifiques propriétés se trouvent près du Marché Tremé, de brasseries, de scieries et de grandes industries le long du Vieux Bassin, et sont situées par conséquent de manière à les rendre désirables soit pour les occuper ou en dériver un revenu profitable. Elles sont solidement construites et rapporteront de bons loyers.

3° **La jolie et confortable résidence en briques à deux étages, No 255 rue St-Pierre,** entre Claiborne et Robertson (îlet borné par la rue Orléans) contenant quatre chambres, vestibule et galerie dans la maison principale, et quatre chambres au dessus des cuisines, corridor, citerne, cour pavée, etc. Le lot mesure 18 pieds, 3 pouces de face à la rue St-Pierre sur 57 pieds 3 pouces 7 1/2 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Claiborne, et sur la ligne vers la rue Robertson une première profondeur de 25 pieds 7 pouces, puis courant et s'ouvrant obliquement 17 pieds 7 pouces, puis une seconde ligne de profondeur de 14 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, sur laquelle le lot mesure 20 pieds 2 pouces de largeur. En bonne condition, confortable et située dans un voisinage populaire, le rendant agréable et d'un bon placement. Pour plus de détails des dimensions voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans avec 8 pour cent par an d'intérêt et les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de dix pour cent comptant sera requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Geo. W. [illegible], Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
[illegible]—8 11 18 25 [illegible]

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un carré de terre de valeur dans le Sixième District.

Dans l'affaire de Pierre Godefroy Bouny, mineur.

A des conditions faciles—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, premier district de cette ville en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'honorable Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 23 janvier 1890, Dossier No 28,8[illegible], dans l'affaire du mineur, Pierre Godefroy Bouny, il sera vendu—

Un certain carré d'îlet, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet No 57, borné par les rues Broadway, Chestnut, Félicité et Louisa, et ayant vingt-trois et 240 pieds de façade sur chacune des rues Broadway et Chestnut et 300 pieds de façade sur chacune des rues Félicité et Louisa.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un ou et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, à partir du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et lien de vendeur ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 en sus de son enchère.

L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 janv—26 2 9 16 23 fév—1er mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du Troisième District.

Un cottage à double corps de logis, rue des Arts.

Un cottage et cinq lots de terre, rue Claiborne.

Une vieille bâtisse, Avenue Washington.

Dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lizzie Hetcher et als.

Vente pour un partage.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", rendu le 2me jour de janvier 1890, et signé le 10me jour de janvier 1890. Dossier No 28,795, dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lizzie Hetcher et als, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

RUE DES ARTS.

1° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, étant le lot No 14, de l'îlet No 611, borné par l'Avenue Lafayette, les rues des Arts, Robertson (anciennement St-Jean-Baptiste) et Villeré (anciennement Girod) lequel lot mesure 34 pieds de face à la rue des Arts sur une profondeur de 110 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, à double corps de logis, reconverti en ardoises, connu comme le No 70 rue des Arts et contenant 2 chambres, cuisine et citerne de chaque côté.

RUE CLAIBORNE.

2° Cinq lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, étant désignés comme lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10, de l'îlet No 645 bornés par les rues Claiborne, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste), Musique et Arts, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, 30 pieds 11 pouces de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Claiborne et Arts.

Les améliorations comprennent Un cottage, Glenage, Mengere, etc. convenable pour une vacherie, de beaux arbres ombrageux.

AVENUE WASHINGTON.

3° Un lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 644 borné par l'Avenue Washington, les rues Musique, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste) et Claiborne, (anciennement et Avrid) lequel mesure 26 pieds 9 pouces et 1 1/3 lignes de face à l'Avenue Washington sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent: Une vieille bâtisse, barrières et citerne.

Toutes les propriétés ci dessus sont entre lignes parallèles toutes plus ou moins et en mesure américaine, conformément à des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et conditions.—Une moitié ou plus, au comptant, à l'option des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans, en billets des acquéreurs, avec 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente et toutes les clauses de sécurité usuelles, 10 0/0 payé comptant sur le lieu, et les taxes de 1890.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel ou notaire, aux frais des acquéreurs.
12 janv.—12, 19, 26—fév. 2, 9, 15.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

Maison de résidence de choix.

La grande et confortable maison de résidence en briques, à deux étages avec mansardes, No 92 rue Esplanade entre Bourbon et Dauphine.

Une des plus jolies situations sur l'avenue la plus belle et la mieux habitée du Deuxième District.

Le terrain mesure 32x136 et sera vendu à l'encan, SAMEDI 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles. Voir plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, à 7 pour cent d'intérêt, et les clauses usuelles. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par-devant J. Numa Augustin, notaire. Un dépôt de 10 pour cent se fera exigé à la vente. Demander aux encanteurs des billets pour visiter la maison.

MACON, PAUL & DENIS, Encanteurs.
19 jan—19—fév 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue Septième, près la rue Magasins.

Succession de C. G. Grappendorf.

No 28,932—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 16 janvier 1890, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Magasins, Camp et Sixième désigné comme lot No 23 sur un plan fait par B. F. Nichols, voyer, daté du 16 décembre 1846, le dit lot mesure 34 pieds 9 pouces de face à la rue Septième sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds.

Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, retirée de la rue, hangar en bois sur le devant, etc., etc. connu comme le No 175 rue Septième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au vendeur. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
17 janv—17 25—1 8 15 22 fév—1 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison.

Outils, cuves, échelles, bois de cuves, etc.

Succession de C. G. Grappendorf.—No 28,932.—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Division E

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—MARDI, 28 janvier 1890, à 11 heures du matin, à la résidence No 175 rue Septième, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un assortiment général de meubles de maison, cuves, outils, échelles, bois de cuve, etc.

Conditions—comptant
17 janv—17,21,25,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur non améliorée, voisine du Parc Audubon.

Succession de Wilson A. Junker.

No 28,814—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS — Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un arrêt de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, il sera vendu à l'encan:

1° Un carré d'îlet ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages etc, y appartenant, situé dans le 6me district de cette ville, borné par les rues Walnut, Esther et Anne et la partie supérieure de la propriété Foucher et mesurant 300 pieds rue Walnut, 63 pieds rue Esther 53 pieds rue Anne et 3[illegible] 9 pieds du côté supérieur de la propriété Foucher.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, (désigné par le terrain No 9 sur un plan de A. DeArmas, voyer, en date du 21 avril 1884) dans le carré d'îlet borné par la limite inférieure du Upper City Park et les rues Magazine, Calhoun et Constance, mesurant 28 pieds 5 lignes de face sur la ligne inférieure du Upper City Park, sur 139 pieds 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
5 janvier—5, 18 25—février 1, 8.

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

[illegible]